

VERS LA FIN D'ANNÉE – Liste de vérification

Afin de vous appuyer dans votre démarche, voici quelques éléments à prendre en considération **avant** vos dernières remises de l'année 2025.

Points à réviser avant vos dernières remises de l'année 2025

- Déterminer vos bonus spéciaux (incluant les bonus REER) ou primes à payer de l'année 2025.
- Payer la CNESST pour tous les salaires, incluant ceux à forfait (travailleurs autonomes qui sont des particuliers).
- Réviser vos avantages imposables assurances, automobiles, loyer, cadeaux-récompenses, etc.
- Faire les ajustements des assurances pour les employés qui ont été absents durant l'année (maladie, maternité, etc.).
- Revoir votre taux de FSS si votre masse salariale totale se situe entre 1 et 7,8 M\$ (**NE PAS OUBLIER DE CONSIDÉRER LES COMPAGNIES ASSOCIÉES**). Si des cotisations supplémentaires sont à payer, voir à effectuer votre paiement avec votre dernière remise.
- Voir à fournir les données à la personne qui traite vos paies ou à votre fournisseur de paie si des ajustements aux cumulatifs doivent être effectués.

Portez une attention particulière aux correspondances reçues des Ministères afin d'être en règle pour le début d'année 2026 (*Si vous êtes inscrits, vous devrez valider dans votre dossier en ligne et pour chacun des Ministères si de la correspondance vous a été transmise via votre dossier d'entreprise.*)

- Fédéral et provincial – Changement de fréquence de paiement des retenues et des cotisations.
- CNESST – Nouveau taux de versement périodique et vérifier vos unités de classification.

Certaines vérifications sont à faire en prévision de la production des feuillets de fin d'année

- S'assurer que les coordonnées de vos employés sont à jour et complètes.
- Effectuer une copie de sauvegarde complète de vos données de paie 2025 après la dernière paie.
- Rassembler vos informations pour compiler les dépenses de formation si votre masse salariale est supérieure à 2 M\$.
- Vérifier la couverture d'assurance offerte à vos employés en lien avec les soins dentaires (case 45 du T4).
- Vous assurez que vous avez vos numéros et codes de transmetteur pour la transmission des feuillets en ligne.

Pour toutes questions se rapportant à vos salaires ou vos feuillets de fin d'année, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service Environnement Paie.